

Rubrique: Construction, territoire, énergie et transports

Sous-rubrique: Demande d'autorisation de construire

Date de publication: KABVS 02.10.2026

Visible par le public jusqu'au: 02.10.2029

Numéro de publication: BA-VS05-0000024133

Entité de publication



Commune de Nendaz, Route de Nendaz 352, 1996 Basse-Nendaz

Demande d'autorisation de construire - Régularisation d'un chalet avec terrasse et d'un local enterré, modifications d'ouvertures en façade et construction d'une annexe non chauffée, Nendaz

Titre du projet de construction

Régularisation d'un chalet avec terrasse et d'un local enterré, modifications d'ouvertures en façade et construction d'une annexe non chauffée

Numéro pour consultation eConstruction

f8d70185

Requérant(e)

Laurent Stucki

Auteur(e) de plans

Pierre Olivier Bourban

Parcelle

718 du plan 10 MC au lieu-dit Bernoud/Haute-Nendaz

Coordonnées

2'588'979 1'114'396

Propriétaire

Laurent Stucki

Propriétaire

Isabelle Stucki

Affectation(s) de la (des) zone(s)

H20, H50

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h).

Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO).

L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 56 LC et suivants concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai: 02.11.2026